

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny, Mr BOUTON Jean-François.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.074 Acquisition terrains SAFER (Archinard)

Monsieur le Maire rappelle que, dans la cadre d'une vente la SAFER a fait usage de son droit de préemption, ces terrains sont pour la plupart situés dans l'alpage de Rouanette et un au-dessus du village d'Archinard.

La SAFER a donc proposé à la commune de se porter candidate pour le rachat de ces parcelles afin qu'elles soient incluses dans l'alpage.

Les parcelles sont les suivantes :

Département et commune : Hautes-Alpes / Orcières

Superficie totale : 2 ha 99 a 72 ca

Ainsi que précisés ci-après.

Commune de : Orcières

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 005-210500963-20250722-CM2025_074-DE



Lieu-dit	Section	N°	Sub	Anc.N°	Surface	NR	NRD	Agri Bio
CHABERTINE	H	0349			7 a 54 ca	Pâtures ou pâturages		Non
ARCHINARD	H	0363			19 a 34 ca	Pâtures ou pâturages		Non
LA PERTIASSE	H	0570			61 a 94 ca	Pâtures ou pâturages		Non
PRE GAILLARD	H	0601			1 ha 14 a 18 ca	Pâtures ou pâturages		Non
PRE LAPEYRE	H	0673			11 a 90 ca	Pâtures ou pâturages		Non
PRE LAPEYRE	H	0679			24 a 08 ca	Pâtures ou pâturages		Non
PRE LAPEYRE	H	0682			16 a 90 ca	Pâtures ou pâturages		Non
SERRE VARAIL	H	0692			27 a 68 ca	Pâtures ou pâturages		Non
SERRE VARAIL	H	0693			16 a 16 ca	Pâtures ou pâturages		Non

Le prix d'achat global est de 3000 € auxquels il faut rajouter les frais de la SAFER soit 300 € H.T.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette acquisition

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** cette acquisition au prix de 3 360 € (3000 € + 360 € TTC),
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat dont la promesse unilatérale d'achat,
- **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,

**Le Maire,
Patrick RICOU**